reprendre pied qu'après des efforts inouïs.

» C'est alors que le nommé Jean Boé, cordonnier, rue Lagasse, proposa de se mettre à la nage, s'étant fixé une corde autour du corps et se dirigea d'arbre en arbre; mais au moment d'atteindre celui qui portait le militaire il perdit ses forces. Et voilà deux hommes à sauver au lieu d'un! Il était quatre heures. Deux courageux citoyens, MM. Prouzet fils et Dominique Larouge montèrent dans une embarcation et se dirigèrent vers les deux naufragés, qui avaient de l'eau jusqu'aux épaules. Au moment où ils les atteignaient la barque chavira. Larouge se sauva en nageant; mais Prouzet fils s'accrocha aux branches d'acacias. Et voilà trois personnes en danger de mort.

» Ces pauvres gens criaient : Sauvez-nous! Sauvez-nous! Ils allaient disparaître, quand deux barques montées par d'habiles et courageux marins, apparurent sur les lieux et parvinrent, après une terrible lutte contre le courant, à recueillir les trois naufragés presque mourants et dont les angoisses avaient duré quatre heures. »

Souscriptions pour les inondés

La quatrième liste publiée par l'*Officiel* est de 81,909 fr. 40. On y remarque les dons de MM. le duc de La Rochefaucauld-Doudeauville (10,000) fr.) duc de Nemours(5,000),Armand-et-Michel Heine (5,000), Marcuard André et Cie (5,000), marquis de Lagrange (1,000), baronne Nathaniel de Rotschild (6,000), Demachy et Sollière (5,000), Verne et Cie (2,000), Pillet-Ville et Cie (5,000), comtesse de Pillet-Ville (2,000), etc., etc.

La cour de cassation a voté une somme de 10,000 fr. Cette somme sera remise demain au comité de la souscription ouverte sous le patronage de Mme la maréchale de Mac-Mahon. Une somme de 5,000 fr. a été également votée par la Cour d'appel, réunie en assemblée générale. Une souscription est ouverte au secrétariat de l'Ordre des avocats; chacun des membres du conseil s'est inscrit en tête de la liste pour la somme de 200 francs.

Le sculpteur Falguière, enfant de Toulouse, organise une vente d'œuvres d'art au profit de la souscription pour ses compatriotes.

La représentation extraordinaire donnée au bénéfice des inondés par le Théâtre Français a produit 6,500 fr. La représentation a été magnifique. Mmes Favart et Lloyd ont obtenu un succès éclatant, dans le récit d'un à-propos improvisé par M. Henri de Bornier et intitulé : *Les deux villes* (Paris et Toulouse).

—

Le Conseil municipal de Rouen a voté à l'unanimité un secours de 20,000 fr. qui sera immédiatement versé entre les mains du trésorier général. Le Conseil municipal a ensuite décidé qu'une souscription serait ouverte à la mairie, pour recevoir les offrandes que les citoyens voudraient y déposer. Les membres présents à la réunion se sont inscrits sur la liste pour une somme de 3,400 fr., il n'y a pas eu de souscription inférieure à 100 fr.

—

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats de Rouen a voté un secours de 600 fr.

—

Dans sa séance du 29, le conseil d'administration de la société d'assurances mutuelles *la Normandie*, a voté à l'unanimité une somme de 1,500 fr.

—

A peine le bruit des inondations désastreuses qui viennent de désoler le Midi est-il parvenu en camp d'Avor qu'une souscription s'est ouverte spontanément parmi les sous-officiers-élèves de l'école militaire du camp. La somme prélevée sur leur modique solde s'élève à plus de 660 fr.

—

Le *Journal de Paris* annonce que M. le duc d'Amale vient d'envoyer une somme de 23,000 francs pour les inondés.

—

M. le maire de Saint-Etienne, au nom de la Ville, vient d'envoyer aux autorités de Toulouse un premier secours de 1.000 francs.

—

Les souscriptions recueillies à Limoges s'élevaient hier mardi à plus de 25,000 francs.

Le *Courrier du Centre* a reçu 14,355 francs.

La souscription organisée par le *Salut Public* de Lyon a atteint en deux jours le chiffre de 28.444 francs.

Parmi les villes dignes de félicitations et des remerciements de tous, il convient de citer Riom qui, l'une des premières, a ouvert une souscription publique et obtenu en deux jours un résultat relativement magnifique (Riom compte à peine 10,000 habitants). Un comité constitué samedi sous la présidence de M. le premier président Moisson avait recueilli le soir même plus de 1,500 francs, et *Riom-Journal* nous apprend que mardi la souscription s'élevait déjà à 7,000 francs.

—

Le montant des souscriptions reçues à la mairie de Versailles, s'élevait hier à 5,628 francs. Le Conseil municipal de cette ville a voté un secours de 5,000 francs.

Le préfet de Marseille a réuni toutes les notabilités du commerce et les corps constitués. Il leur a chaleureusement retracé les désastres causés dans le Sud-Ouest par les inondations et leur a proposé d'ouvrir une souscription avec des comités fonctionnant dans chaque quartier, ainsi qu'on l'a fait pour la libération du territoire.

La réunion a adopté cette résolution.

La municipalité a voté 10,000 francs pour les inondés.

—

Les souscriptions recueillies au Hâvre en faveur des inondés du Midi s'élevaient hier, à plus de 20,000 fr.

—

Sur la proposition de l'administration, le Conseil municipal de Nantes a voté, à l'unanimité, 10,000 fr.

Le Conseil municipal de Nevers a voté 2,000 fr.

—

Le Conseil municipal de la ville d'Arras s'est réuni hier, mercredi, en séance extraordinaire, pour organiser la souscription.

Le maire d'Arras a fait appel au concours de toutes les sociétés musicales de la ville, en faveur des victimes de l'inondation.

—

Le tribunal de commerce de Beauvais, a versé à la caisse du trésorier-payeur général de l'Oise, une somme de 500 fr. pour les inondés du Midi.

Le cercle de la ville de Beauvais a fait verser le 28 juin, par son trésorier, à la recette générale, 300 fr. en faveur des inondés.

—

LA CHARITÉ MONDAINE.

Les préoccupations du jour sont aux malheureuses victimes des inondations du Midi. Les individualités du beau monde s'ingénient à l'envi à trouver les moyens les plus variés et les plus féconds pour venir en aide à ces infortunées populations méridionales qui, épargnées par le feu des Prussiens, semblent payer aujourd'hui cet avantage en devenant la proie d'un élément bien autrement terrible.

Chaque mondaine, dit le *Sport*, tient à honneur d'apporter son projet charitable, et les propositions se succèdent autour des tables à thé de la capitale, de dix heures à minuit, comme devant la tribune du duc d'Audiffret, à Versailles, aux grands jours de l'Assemblée.

Il a d'abord été décidé à l'unanimité que les divers vestiaires de Paris et de la campagne, où s'assemblent les femmes du monde pour travailler au profit des pauvres, tiendrait cette semaine une séance supplémentaire au bénéfice des inondés. Les vêtements et objets de lingerie qui s'y confectionnent, seront distribués aux inondés ou serviront à des ventes dont le produit leur sera attribué.

A propos de ces ventes, il est question d'en organiser une, non plus dans les salles banales d'un ministère ou d'un jardin public, mais bien dans les galeries d'un des hôtels les plus renommés de Paris mondain et dans le véritable parc qui s'y trouve attenant. Tout ce que la Société française possède d'individualités féminines à sensation, figurerait aux comptoirs de cette vente, dont le produit serait exclusivement affecté à la reconstruction des maisons ouvrières détruites par les eaux.

Comme prologue à cette vente, il serait question d'un grand concert avec intermède dramatique dont les frais seraient faits par des gens du monde. Le résultat de cette représentation mondaine, malgré la défaveur de la saison, dépasserait tout ce qu'on peut imaginer. En dehors de ces grands moyens de venir en aide aux victimes de l'inondation, le monde invente une foule de petits procédés charitables qui lui font trop d'honneur pour que je les passe sous silence.

C'est ainsi que dans les maisons où l'on pratique journellement les petits jeux, et notamment à la campagne, les amendes se traduisent en offrandes aux inondés, et les gages, au lieu d'être rendus ou échangés, sont vendus, à la fin de chaque soirée, au plus offrant et dernier enchérisseur, toujours au profit des victimes de l'inondation. Une de nos plus grandes dames parlementaires, qui habite aux portes de Paris un château très assiégé de visiteurs, a imaginé de placer dans son salon une tire-lire en ébène sur laquelle on lit en lettres d'or: *Pour les inondés du Midi*. Si tous les salons assidument fréquentés adoptaient cette invention, les recettes seraient considérables.

—

La 2e liste de souscription publiée par l'*Industriel Alsacien* (de Mulhouse) du 30, atteint le chiffre de 1,668,95, soit pour les deux listes un total de 6,164 fr. 60.

L'*Industriel* dit que le mouvement se généralise en Alsace et que « les nombreuses listes mises en circulation par le comité de secours se couvrent partout, très rapidement. »

Une souscription est aussi ouverte à la Mairie de Metz.

—

Nous lisons dans le *Journal de Genève* du 29 un article dont voici la conclusion: « La Suisse est heureuse et prospère, et ceux qui naguère compatissaient à nos infortunes sont à leur tour visités par l'impitoyable fléau. Ce simple fait suffit pour établir ce que nous avons à faire; et, si nous en jugeons par les nombreuses lettres qui nous sont adressées, nous ne saurions avoir le moindre doute qu'en prenant l'initiative d'une souscription nationale en faveur des inondés français, nous n'allons au-devant du vœu général.

Une souscription est ouverte dans nos bureaux. Le comité du *Journal de Genève*, s'est inscrit en tête de cette liste pour une somme de 300 francs.

De son côté la *Gazette de Lausanne* ouvre dès aujourd'hui une souscription dans ses bureaux et s'inscrit sur la liste pour une somme de cent francs.

—

Le *Times*, comme conclusion d'un article consacré aux inondations dans le midi de la France, écrit :

« De toutes parts, en France, la charité privée se réveille, et nous aimons à espérer que, nous autres Anglais, nous ne perdrons pas de temps pour apporter notre concours à cette bonne œuvre. Après l'inondation de 1856, c'est le conseil municipal de Londres qui, le premier, a fait appel au dévouement des Anglais, et il conviendrait assurément à un lord-maire qui, tout récemment, a trouvé un accueil si sympathique en France, de suivre un si louable exemple. Depuis 19 ans, les liens qui nous unissent à nos voisins d'outre-Manche se sont singulièrement resserrés, et notre intérêt, aussi bien que nos sentiments, nous commande de prêter notre aide promptement et généreusement. Pour ce faire, la nation n'attend qu'un appel de ceux qui la dirigent, et il est à souhaiter que cet appel ne se fasse pas attendre. »

—

Un clergyman de la compagnie a déjà recueilli 4 liv. st. 2 s. 6 d. (103 fr. 10), dans sa paroisse, en faveur des inondés du midi de la France. Il espère, dit-il dans une lettre adressée au *Daily News*, que son exemple sera suivi par ses confrères.

—

De semblables désastres, dit le *Daily News*, provoquent la générosité internationale. Nous espérons que l'exemple de 1856, lorsqu'environ 43,000 liv. sterl. (1,075,000 fr.) furent recueillis à l'Hôtel-de-Ville pour les inondés de la Loire et de ses affluents, sera suivi aujourd'hui, et que les habitants de Toulouse et des départements ravagés pourront reconnaître comme leurs compatriotes du Nord, il y a dix-neuf ans, quel généreux secours leur apportent, dans les temps d'épreuve, leurs riches voisins d'outre-mer.

(*Voir aux dernières nouvelles.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 juin.

Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIER

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté sans débat.

M. Destreux dépose son rapport sur les remèdes à apporter aux ravages causés par le phylloxera.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer à concéder à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Cézanne, rapporteur, combat au milieu du bruit les opinions émises hier par M. Pouyer-Quertier, dont il déclare les attaques injustes et partiales.

L'orateur défend le système adopté par les grandes compagnies concernant la comptabilité et les tarifs.

Il conclut au rejet de l'amendement Pascal-Duprat.

M. Pouyer-Quertier maintient l'exactitude de ses assertions et réclame pour les nationaux français le même traitement que celui dont jouissent les producteurs étrangers.

M. Wilson, au nom de la minorité de la commission, demande le renvoi de l'article 2 à la commission.

M. Raudot s'oppose à ce renvoi.

La proposition est repoussée.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Pascal Duprat, qui est rejeté par 488 voix contre 118.

M. Clapier développe un amendement subordonnant la concession, à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, des lignes intéressant les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault et l'Ardèche, à la condition que les concessions faites par ces départements ne sortiront pas à effet d'ici à un an.

L'orateur demande une réforme de la convention avec la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée qui permette de doter Marseille d'une seconde ligne et de donner à ce port le moyen de lutter contre le commerce de Gênes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Christophle demande, au nom de la commission constitutionnelle, que le projet sur le Sénat soit porté à l'ordre du jour, à la suite de la loi sur l'enseignement supérieur.

La séance est levée à 6 h.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On rappelle au public que les souscriptions pour les inondés du Midi sont reçues à la Mairie de Roubaix.

—

Sa Grandeur Mgr Despretz, archevêque de Toulouse, ancien doyen de Notre-Dame de Roubaix, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les doyens de Saint-Martin et de Notre-Dame :

Toulouse, le 28 juin 1875.

Mon cher Doyen,

Après quatre jours d'angoisses passés dans les montagnes où j'étais bloqué par des torrents ou par des chemins que l'eau avait ravinés, je viens de rentrer à Toulouse, et c'est avec des larmes que je vous écris: Un faubourg de dix-huit à dix-neuf mille âmes n'existe plus. J'ai eu à traverser une rue de 800 mètres de longueur, où il ne reste plus une seule maison, toutes se sont écroulées.

Cinq mille personnes sont sans pain, sans asile, sans vêtements. La charité publique a fait jusqu'ici des prodiges de zèle et de générosité; mais sans secours étrangers il nous sera impossible de venir en aide à toutes les victimes du fléau.

Sur les bords de la Garonne, hors Toulouse, plusieurs villages ont été rasés par les flots furieux du fleuve. Dans l'un d'eux, (Ondes) il ne reste ni église, ni maison, ni *territoire*, l'eau a tout entraîné pour s'y creuser un nouveau lit.

Je viens donc vous prier, mon cher doyen, de faire arriver à vos bons paroissiens notre cri de détresse.

Offrandes en argent, pièces d'étoffes avariées, tout sera reçu avec une vive reconnaissance.

Veuillez, mon cher doyen, agréer l'assurance de mon plus affectueux dévouement,

FLORIAN, ancien doyen de Notre-Dame, archevêque de Toulouse.

Mgr de Toulouse a eu raison de compter sur la charité d'une ville où il a laissé un impérissable souvenir. Tous nos concitoyens et particulièrement les paroissiens de Notre-Dame répondront à l'appel qui leur est adressé par le vénéré prélat. MM. les doyens de Saint-Martin et de Notre-Dame veulent bien se charger de faire parvenir à sa Grandeur les dons qui leur seront remis.

—

M. le Maire de Roubaix a reçu la lettre suivante :

Roubaix, le 1er Juillet 1875.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, tant en mon nom qu'au nom de MM. les Commissaires de police de cette ville et de tous les agents sous mes ordres, la somme de cent francs, montant de notre collecte en faveur des victimes des inondations du midi, en vous priant de vouloir bien le faire parvenir à sa destination.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon profond respect.

Le commissaire-central.

GIRMA.

—

Une souscription ouverte dans nos ateliers de typographie et de lithographie en faveur des Inondés du Midi a produit 57 fr. 70. Un certain nombre de nos employés et ouvriers ont abandonné le salaire d'une journée. Nous enregistrons avec bonheur cet acte de charité si honorable pour les braves travailleurs qui nous prêtent leur concours.

A. R.

—

Souscriptions reçues ce matin à la Mairie

—

MM. le commissaire central, les commissaires de police des trois arrondissements et les agents de police sous leurs ordres. 100 fr.
M. Duthoit, ancien adjoint. 100

200 fr.

—

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal de ce soir les souscriptions suivantes en faveur des inondés du Midi:

MM. Louis Screpel et fils,	100
Ch. Daudet et sa maison,	200
Ernoult-Bayart frères,	100
Jules Pollet frères,	100
A. Ferrand,	300
Jules Izart,	150
Lambin Glorieux et sa maison,	100
Dillies frères,	150
Jules Deregnaucourt,	200
Ghesquière-Grymonprez,	100
Grysy-Salomon et Abaye,	100
Piat-Desrousseaux,	200
Jules Bureau,	100
Paulin Richard et Cie,	100
Capron et Cie,	100
Dewitte,	50
Louis Barbotin,	50
Dervaux Delfortrie,	50
Louis Glorieux,	50
Auguste Wattinne,	50
Liévin Prouvost frères,	30
L. Michel,	25
H. Quarez,	25
Alphonse Oudar,	25
Réné Rousseau,	20
Paul Despature,	50
F. Ployette,	20
P. Delporte et Cie,	25
Jean Defrenne fils,	25
	2.595

J'espère vous envoyer une autre liste fin de la semaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remercîments, mes bien sincères salutations.

ALPHONSE OUDAR.

Roubaix, 1er juillet 1875.

—

Souscriptions reçues le 1er juillet avant trois heures au bureau du *Journal de Roubaix* :

M. Henry Joachim (de Londres)	200 »»
M. Droulers-Prouvost	50 »»
Mme veuve Pierre Bonnave	20 »»
M. Louis Rincheval, entrepreneur	100 »»
M. Paul Watine	50 »»
M. Jenniaux	10 »»

Le personnel de l'imprimerie Alfred Reboux :

MM. L. Broutin, directeur; Félicien Watteyne; Jean Arlequeeuw, Henri Mathon, typographes; François Vanhouter, lithographe; Finot, conducteur; Louis Hals, relieur; Paul Watteyne, Léon Delbecq, apprentis, (une journée de travail) 44 fr. 65.

Amand Wardavoir, 2 fr.; Ed. Debreuycker, 1 fr. 50; F. Mathis, 1 fr.; Pierre Klein, 1 fr.; Camille Mathon, 1 fr.; Joseph Tranchant, 1 fr.; Albéric Willaumez, 1 fr.; Arthur Delporte, 1 fr.; Désiré Sonneville, 1 fr.; J. Beernaert, 1 fr. (typographes) Louis Duquenne, chauffeur, 50 c.; Cocheteux, 50 c.; F. Leman, 50 c.; Augustin Craye, 25 c.; Louis Leplat, 25 c.; Edmond Pénin, 25 c.; Désiré Debreuycker, 25 c., (apprentis), Deledicque, 1 fr. 57 70
M. Alfred Reboux 50 »»

Total 537 70

—

M. le doyen de Notre-Dame a envoyé depuis trois jours à Mgr l'archevêque de Toulouse 5,000 fr. recueillis dans sa paroisse. Nous publierons dans quelques jours la liste des souscripteurs.

—

Les souscriptions continuent d'être reçues au bureau du *Journal de Roubaix*, soit pour être transmises à Mgr l'archevêque de Toulouse, soit à l'administration civile, au gré des souscripteurs.

—

Nous apprenons que la souscription ouverte à Croix a donné les résultats les plus satisfaisants. Le total dépassait 3,000 fr. hier soir. La maison Holden à signé pour 1,000 fr.

—

Ce soir, une quête au profit des Inondés sera faite sur la Grande-Place, pendant le concert donné par la Grande-Harmonie.

—

M. Léon Rousseau, ancien élève de notre académie de musique, envoyé au conservatoire de Paris comme boursier de la ville, vient d'être admis au concours pour le grand prix de violon.

—

On nous prie de publier cet avis :

« La condition publique de Roubaix, prie instamment MM. les négociants, commerçants, fabricants et filateurs, de faire enlever sans retard les marchandises qui sont déposées dans le magasin de cet établissement.

» Il y a un encombrement tel que, faute d'emplacement, il y a des lenteurs qui préjudicient au commerce et à l'industrie et qui cesseraient avec un peu de bonne volonté. »

—

Hier, vers 1 h. de l'après-midi, un train de marchandises qui manœuvrait aux abords de la gare, a repoussé un wagon sur le mur qui sert de clôture au jardin de M. Funck-Spies. Ce mur, long de 20 mètres et haut de 8, a été renversé, sans occasionner, heureusement, d'autre accident.

—

Nous ne verrons plus l'un des frères Pezon dont la ménagerie a été visitée pendant la foire, par un grand nombre de Roubaisiens.

Ce n'est pas sous la dent de ses lions ni sous la griffe de ses tigres que le dompteur a succombé, mais sous le couteau d'un de ses employés, qui l'a frappé à cinq reprises, à la suite d'une discussion d'intérêt, dans un wagon de chemin de fer, pendant le trajet d'Orléans à Châteaudun.

Transporté à l'hôpital de Chateaudun, le dompteur a succombé après une heure d'agonie.

L'assassin est arrêté.

Ce pauvre Pezon n'a pas eu de bonheur avec ses employés. Il paraît qu'à Lille, il avait été dévalisé par l'un d'eux.

—

Certains marchands de lait battu sont gens incorrigibles. Toutes les sévérités sont impuissantes à réprimer la manie qu'ils ont de servir à leur nombreuse clientèle une marchandise frelatée. C'est ainsi que M. l'inspecteur des denrées alimentaires vient de trouver encore trois de ces marchands, tous les trois de Mouscron, en flagrant délit de falsification. L'un d'eux a déjà été expulsé après constatation du même délit; on a saisi plus de 600 litres de ce lait dans leurs voitures, dans lequel l'analyse a découvert de 50 à 60 0/0 d'eau.

—

Mardi 29 juin, vers une heure du matin, un incendie a éclaté dans la ferme de M. Duhem-Lacquement, cultivateur à Orchies.

M. Duhem, propriétaire de la ferme, donna l'alarme, aussitôt les habitants accoururent sur le lieu du sinistre, mais il était déjà trop tard, les flammes gagnèrent vivement la grange et les remises qui contenaient du foin et de la paille pour une somme relativement importante.

Grâce aux efforts des travailleurs, dirigés par le maire et le juge de paix, on parvint à isoler les bestiaux et à circonscrire le feu dans les écuries et remises. On a pu sauver la maison d'habitation, tout le reste est consumé.

On estime à environ 9,000 fr. le montant de la perte causée par ce sinistre que l'on croit accidentel. Malheureusement, il n'y a pas d'assurance.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 JUIN. — Augustin Derep, rue n° 7. — Angèle Copejan, rue des Longues-Haies, cour Vroman. — Simon Locufier, rue de l'Hommelet, 13. — Elise Dorchy, à l'Epeule, maison Duverger, 4. — Alfred Lepercq, rue Archimède, 16. — Mathilde Vanhoy, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 27. — Jules Vanneyenberghe, rue du Beau-Chêne, 9. — Jeanne Meyers, rue de l'Abattoir, 17. — Julie Bettremieux, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 30.

Du 28. — Joséphine Decuyper, rue de la Croix, cour Cornille. — Gustave Kiéken, rue des Anges, cour Nys. — Julienne Kindts, au Cul de Four, cour Clabant, 1. — Léon Longuespé, Grande-Rue, 195. — Albertine Willem, rue des Longues-Haies, 251. — Albert Florquin, rue du Chemin de fer, 24. — Alcide Verbeke, rue de Lille, 196. — Louis Duthoit, rue de Beaurewaert, 74. — Rosalie Simœns, rue de l'Ouest, 83. — Céline Montagne, rue St-Jean prolongée, 105. — Silvie Debuyser, au Cul de Four. — Gérard Byster, rue des Longues-Haies, cour Mulliez. — Henri Lemaître, rue Turgot, 24. — Louis [illegible] Pilco. — [illegible] 134. — Alfred Demont, rue du [illegible] Rombaix, 11. — Léon Jacquart, rue [illegible] Jean, 12.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 [illegible] Hélène Grouillot, au fort Mulin. — [illegible] Devos, rue des Longues-Haies, cour [illegible] nieux, 6. — Léon Dubbergue, rue [illegible] 41. — Emile Holbecq, rue de l'Alma [illegible] Zoé Despeux, rue du Pile. — [illegible] Inbermann, 125. — Louise [illegible] l'Epeule, 155. — Pauline Demeulin, [illegible] Rue, cour Lefebvre, 2. — Auguste [illegible] rue Pavrée, 16. — Emile Fremin, [illegible] nard, cour Corazine, 8. — [illegible] rue de la Chaussée, 16. — Paul Houzez [illegible] Notre-Dame. — Félix Huyghens, rue des [illegible] gues-Haies, 106. — Clémence Dazin, [illegible] l'Union, 6.

Du 30. — Jacob Debusschère, rue du [illegible] veau Monde, cour Masure, 12. — [illegible] Staedtsbader, rue du Fort, 46. — Marie [illegible] teire, rue du Fontenoy, 116. — Angélique [illegible] sam, rue de Ma Campagne. — Alphonse [illegible] rue des Longues-Haies, 177. — Hen[illegible] Demulier, aux 3 Ponts. — Louise [illegible] rue du Collège, 163. — Alice Fontaine, [illegible] des Fossés, 24. — Marie Hubrechsen, [illegible] d'Alma, fort de Mesnil, 61.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 juin 1875. — Victor Delescluse, 1 an, au Fontenoy. — Dhaltain, 57. — Achille Watteau, 3 mois, [illegible] du Flot, 4. — Maria Lesage, 6 mois, [illegible] Tourcoing. — Victor Demeestère, 3 [illegible] rue du Fontenoy, 109.

Du 28. — Marie Gyselinck, 2 mois, [illegible] l'Epeule, cour Lampe, 26. — Joseph [illegible] vens, 16 jours, rue Jacquart, cour Mo[illegible] — Vancaneghem, présenté sans vie, [illegible] 7 ponts, cour Dupont. — Marie Dupuis, [illegible] ans, rentière, rue Perrot, 23. — Fidèle [illegible] 63 ans, domestique, rue de l'Epeule. — François Scheppens, 61 ans, fleur, rue [illegible] Chapelle Carrette, 14. — Thérèse Verhaegue, [illegible] mois, rue Wallon, cour Ladouce. — [illegible] Castel, 37 ans, en religion sœur Bernarde [illegible] Carmélites, au couvent des Carmélites. — Louis Danel, 3 mois, rue Archimède, [illegible] Emile, 3. — Louis Sanctorum, 65 ans, [illegible] nalière, aux Petites-Sœurs. — Henri [illegible] mois, rue du Fontenoy, cour Dhalluin. — Appoline Pottier, 13 ans, rue de la [illegible] rance, 4. — Henriette Depret, 20 ans, [illegible] rue Pétart, 46. — Delphine [illegible] rue d'Italie.

Du 30. — Adolphe [illegible] d'Arbre. — [illegible] Sainte-Joseph. — [illegible] rue des Vélocipèdes. — Clémence [illegible] cin, piquetière, rue des Arts, 111. — [illegible] Desmarcq, 11 ans, [illegible]

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU [illegible] JUIN 1875.

Blés blancs: hectolitres amenés, [illegible] vendus, 594.

Blés macaux : hectolitres amenés [illegible] vendus 335.

Prix des blés blancs, de 17 »» à [illegible] l'hectol.

Prix des blés macaux, de 16 »» à [illegible] l'hectol.

Vente active. — Hausse moyenne de 50 c. à l'hectol.

Remis en magasin, 8 hectol. de blés blancs et »» de macaux.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un obit solennel sera célébré [illegible] 2e classe sera célébré [illegible] Notre-Dame, en l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le mardi 6 juillet 1875, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre Joseph DELECROIX, époux de Dame [illegible] WELCOMME, décédé à Tourcoing, le [illegible] 1869, à l'âge de 44 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

A Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Je pourrais m'abstenir de répondre à la lettre collective de MM. Lizot, Pannier et Hindré, si elle ne contenait, dans son dernier paragraphe, une insinuation qui, à défaut d'explications, serait malveillante à mon égard.

J'ai donc demandé une explication catégorique; et, en l'absence de M. Pannier, MM. Lizot et Hindré m'ont répondu n'avoir rien voulu dire qui me fût personnellement désagréable et m'ont autorisé à publier cette déclaration.

Etrangers, autant que moi-même, au colportage de la pétition, ils ont fait allusion dans leur lettre à un fait qui est de leur part une supposition toute gratuite et dont ils ne peuvent fournir la moindre justification.

Les insinuations restent donc sans effet et je n'ai pas à m'en défendre.

Pour le reste, j'ai parlé en mon nom et j'en avais le droit; ce que j'ai dit je le maintiens et je puis donner la preuve de mes allégations.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de mes sentiments d'amitié.

J. RUFFELET, avocat.

Roubaix, 1er Juillet 1875.

Faits divers

On a craint un moment une inondation du Pô; à Pavie, on avait constaté, à la date du 25, 5 mètres au-dessus de l'étiage; mais la crue a diminué dans la soirée. Toutefois, des précautions ont été prises.

—

Les désastres causés par les inondations en Bohême, en Moravie et en Styrie sont considérables. A Pest, un orage formidable s'est abattu, le 26, sur la ville et les environs et a fait beaucoup de mal.

—

Le *Sémaphore* publie une lettre de M. Louis Veyret, gendre de M. Mathieu de la Drôme, annonçant que le mois de juillet sera orageux et faisant redouter une forte crue du Rhône. Le *Sémaphore* invite les riverains du Rhône à prendre bonne note de cet avis.

LE DERNIER SURVIVANT DU *Vengeur*. — Le dernier survivant du *Vengeur*, Joachim Beau, vient de mourir à Rétaud.